

Burundi : la Commission d'enquête de l'ONU reconduite d'une année

@rib News, 07/10/2020 - Source Agence Anadolu - Vingt-quatre pays ont voté pour, six se sont opposés et dix-sept autres membres ont préféré ne pas s'exprimer. Les membres du Conseil des droits de l'homme de l'ONU ont voté, pour la prolongation d'une année du mandat de la Commission d'enquête de l'ONU sur le Burundi, sur la base des résultats du vote, consultés par Anadolu.

Au cours du mandat prolongé d'un an, la commission d'enquête sur le Burundi doit poursuivre ses investigations et présenter une mise à jour orale et un rapport détaillé des cas de violations des droits humains, a déclaré Doudou Diene, président de cette commission, après le vote. Lors de cette session, vingt-quatre pays ont voté pour, six se sont opposés et dix-sept autres membres ont préféré ne pas s'exprimer. Pour le président de cette commission, la priorité sera sur la vigilance. « Il s'agit de continuer de faire des enquêtes sérieuses et rigoureuses et donc une vigilance sur la situation des droits de l'homme au Burundi, identifier les responsabilités, analyser ces violations pour voir si elles constituent des crimes de droit international et enfin faire des recommandations », a-t-il indiqué. Et de souligner que le fait que le conseil de l'ONU vient de renouveler le mandat de cette commission, malgré le changement de pouvoir au Burundi, est une preuve que le travail accompli est apprécié et objectif. Diene a ainsi annoncé que ces experts continueront de demander un accès sur le territoire burundais. « Même si les autorités burundaises nous le refusent, vous voyez que cela n'empêche pas l'ONU de renouveler notre mandat. Donc, nous allons continuer d'utiliser nos méthodes d'investigation », a-t-il souligné. Côté Burundais, cette commission est accusée d'être de main avec l'ennemi du pays. Vers fin septembre dernier, Rénovat Tabu, représentant permanent du Burundi auprès de l'ONU à Genève, a estimé que le Conseil de sécurité des Nations Unies doit accepter de tourner la page et de surseoir à cette commission. Selon lui, tous les rapports produits par cette commission sont mensongers, diffamatoires et insultants. Créée en septembre 2016, pour enquêter sur les violations des droits humains et les abus commis au Burundi depuis la crise de 2015 née des contestations contre le 3^e mandat de feu président Nkurunziza, cette commission a produit, depuis 2017, plusieurs rapports sur des crimes contre l'humanité ont été commis. Son mandat a été renouvelé pour une année.